

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2008/936/CE de la Commission du 20 mai 2008 concernant les aides octroyées par la France au Fonds de prévention des aléas pêche et aux entreprises de pêche (aide d'État C 9/06) [notifiée sous le numéro C(2007) 5636]

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 334 du 12 décembre 2008)

Dans le titre de la décision, sur la page 1 de couverture et à la page 62:

au lieu de: «2008/936/CE»

lire: «2008/964/CE»

Rectificatif au règlement (CE) n° 1337/2007 de la Commission du 15 novembre 2007 modifiant le règlement (CE) n° 992/95 du Conseil en ce qui concerne les contingents tarifaires communautaires pour certains produits de la pêche originaires de Norvège

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 298 du 16 novembre 2007)

Page 9, dans l'annexe, au point c), quatrième colonne du tableau:

au lieu de: «à partir 16.6.2008:»

lire: «à partir du 16.6.2008»

au lieu de: «du 16.6.2008 au 14.2.2009: 30 500»

lire: «16.6-14.2: 30 500».
